



AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

Mise à disposition du domaine public pour l'exploitation d'un camion-pizza

1. Autorité délivrante : Mairie de Cournonsec, Rue du Jeu de Tambourin 34660 Cournonsec.

2. Objet de l'appel à candidatures : Octroi d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public pour le stationnement et l'exploitation d'un commerce ambulant de restauration rapide de type camion-pizza.

3. Mode de passation :

- Procédure de publicité préalable à la conclusion d'une A.O.T. du domaine public communal, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent, en application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
- Publicité faite sur le site internet de la Ville.
- Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une concession de service public.
- La commune se réserve le droit de procéder ou pas à une phase de négociation de l'offre, à la fois sur les plans technique et financier.

4. Caractéristiques des emplacements :

- Parking des Aires
 - Fréquence : 2 ou 3 jours par semaine
 - Possibilité de raccordement électrique : non
- Rue du Stade (angle rue des Barrys à proximité des points d'apport volontaire)
 - Fréquence : 2 ou 3 jours par semaine
 - Possibilité de raccordement électrique : non
- Esplanade Briou Garenne
 - Fréquence : 2 jours par semaine, soit les dimanches et lundis, correspondant aux jours de fermeture des pizzerias locales
 - Possibilité de raccordement électrique : oui

5. Jours et horaires d'occupation autorisés : Tous les jours de la semaine entre 17h00 et 22h00.

6. Durée de l'autorisation : un an, renouvelable expressément deux fois.

7. Redevance d'occupation : Fixée par délibération du Conseil Municipal (*à titre indicatif, forfait mensuel projeté de l'ordre de 100 €, quel que soit le nombre de jours réels de présence*). Les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'exploitation seront prises en charge par l'Occupant directement et hors redevance.

8. Obligations du futur titulaire :

Le titulaire s'engage à :

- assurer l'entretien des espaces concédés,
- respecter la législation en matière d'hygiène et de sécurité,
- s'acquitter de la redevance d'occupation telle que prévue dans l'AOT,
- assister à un bilan individuel à cinq (5) mois avec la Ville de Cournonsec
- inscrire toutes ses actions, son mode de fonctionnement et la gestion de son activité dans une démarche de développement durable.

8. Critères de sélection des offres :

- Qualité et origine des produits (pizzas artisanales, circuits courts) : 30%
- Qualité de l'offre culinaire : 30%
- Esthétique du véhicule et éco-responsabilité (gestion des déchets, emballages) : 20%
- Conformité administrative du candidat : 20%

9. Date limite de dépôt des dossiers : **le 20 novembre 2026 à 12h00.**

10. Modalités du dépôt des dossiers :

Les plis contenant les pièces de candidature et d'offre sont à envoyer ou à déposer en main propre à la mairie à l'adresse suivante :

Mairie de Cournonsec
Rue du Jeu de Tambourin
34660 Cournonsec

Les plis peuvent également être transmis par courriel à l'adresse suivante : dgs@cournonsec.fr
La réception du dossier peut être suivie d'une rencontre avec les candidats afin de préciser leur offre.

11. Contenu du dossier : pièces à fournir

Le candidat fournira toutes les pièces énumérées ci-après.

Pièces de candidature :

Identification de l'entreprise, attestations, assurance :

- Un extrait de Kbis justifiant du statut de commerçant ou d'inscription au Répertoire des Métiers de moins de 3 mois à la date du dépôt ;
- Une copie de la carte d'identité de la personne physique sollicitant l'emplacement ou de la personne représentant la société candidate ;
- Une copie de la carte de commerçant ambulant en cours de validité.
- Attestation sur l'honneur du candidat certifiant qu'il est en règle avec ses obligations en matière fiscale et sociale ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;

Véhicule :

- Une description du véhicule (dimensions, équipement, etc.) accompagnée d'une copie du certificat de conformité du véhicule (carte grise VASP Magasin ou VTSU)
- Photos de de l'extérieur et de l'intérieur du camion, permettant de visualiser l'état général du véhicule
- L'attestation d'assurance du véhicule en cours de validité ;

Hygiène :

- L'attestation de formation aux respects des règles d'hygiène alimentaire spécifiques à la restauration commerciale conformément à l'article L233-4 du code rural et de la pêche maritime;
- Le récépissé de déclaration auprès de la DDPP (Direction Départementale en charge de la Protection de la Population), obligatoire s'il y a commercialisation de denrées alimentaires contenant des produits d'origine animale.

Pièces d'offre :

- Carte des produits proposés à la vente avec les tarifs
- Indication précise sur l'origine des produits utilisés (frais, surgelés, conserves)
- Présentation du projet d'exploitation : statut juridique de l'entreprise, type de véhicule choisi et niveau d'équipement, stratégie commerciale, plan d'activité (jours et horaires d'ouverture hebdomadaire, répartition annuelle des périodes d'activité), gestion des déchets, projections financières, projet d'itinérance
- Précisions sur la présence ou non d'une « terrasse » avec quelques tables pour la consommation sur place
- Possibilité (ou non) de proposer un service de livraison à domicile si le chiffre d'affaires le permet
- Le cas échéant, une proposition de redevance d'un montant différent de celui envisagé à ce stade par la collectivité (cf. article 7).